



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRULLAS**

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

ID : 066-216602177-20220309-DELIB82022-DE



**SEANCE DU 9 MARS 2022**

Nombre de membres afférents au conseil : 19  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 18  
Date de la convocation : 04/03/2022  
Date d'affichage : 04/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, HITA José, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente : MIR Laure.

Secrétaire de séance : Mme JULIAN Vanessa a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°8/2022 : AMENAGEMENT SPORTIF ET LUDIQUE DU  
RAVIN DU MONASTIR – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA  
DETR 2022**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que parmi les dispositifs financiers de l'Etat, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) constitue un instrument privilégié au service de la ruralité et apporte une aide substantielle aux collectivités pour leurs projets de développement dans les domaines économique, social, environnemental, sportif et touristique.

Il présente ensuite le projet d'aménagement sportif et ludique sur le terrain communal dit Ravin du Monastir.

L'objectif du projet est de créer un nouveau pôle sportif et de loisirs, attractif pour toutes les générations et tous les niveaux.

Le projet d'aménagement vise à regrouper sur le site plusieurs activités de plein air : un pumptrack, une aire de jeux pour enfants, un city-stade, une aire de sports de plein air et une aire de pique-nique, dans un cadre le plus naturel possible qui préservera les éléments végétaux existants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – programme 2022 - pour la réalisation de ces aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le programme d'aménagement du terrain communal dit Ravin du Monastir ainsi que son plan de financement :

| DEPENSES                                                                                  |                     | RECETTES                             |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Objet                                                                                     | Montant H.T.        | Objet                                | Montant H.T.        |
| Maîtrise d'œuvre                                                                          | 22 000.00 €         | D.E.T.R. 2022<br>(50 %)              | 135 425.00 €        |
| Travaux de VRD et<br>de terrassement /<br>fourniture et pose de<br>clôture et de mobilier | 44 750.00 €         | Autofinancement<br>Emprunt<br>(50 %) | 135 425.00 €        |
| Fourniture et pose de<br>jeux pour enfants et<br>d'équipements<br>sportifs                | 144 100.00 €        |                                      |                     |
| Aménagement d'un<br>pumptrack (ouvrage<br>béton, VRD, enrobé)                             | 60 000.00 €         |                                      |                     |
| <b>TOTAL H.T.</b>                                                                         | <b>270 850.00 €</b> | <b>TOTAL H.T.</b>                    | <b>270 850.00 €</b> |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, pour ce projet, une subvention à hauteur de 50 % du montant prévisionnel des travaux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programme 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE  
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 10/03/2022
- Affichage le : 10/03/2022

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.